

Cas n° 5
Je fais une demande de permis international

1. Je télécharge et remplis le formulaire de demande sur le site : www.permisdeconduire.ants.gouv.fr
2. J'imprime le formulaire et y joins les pièces justificatives suivantes :
 - photocopie du permis de conduire original
 - photocopie du justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport etc.)
 - photocopie du justificatif de domicile (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)
 - Si je ne possède pas la nationalité française mais suis ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : photocopie du justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles),
 - Si je ne suis ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse, ou de Monaco : photocopie du justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...)
 - 2 photographies d'identité
 - Une enveloppe prêt-à-poster en lettre suivie – 50g – libellée à votre nom et adresse
3. J'envoie mon dossier à l'adresse suivante **sauf si je suis domicilié à Paris** :

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Si je suis domicilié à Paris, j'envoie mon dossier à l'adresse suivante ;

Préfecture de Police de Paris
DPG/ SDCLP/
Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (CREPIC)
1 bis rue de Lutèce
75 195 Paris Cedex 04